RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00782
Numéro SIREN : 414 865 352
Nom ou dénomination : FROIDCOMBI

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2014 sous le numéro de dépôt 6387

FROIDCOMBI S.A.
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 30 JUIN 2014 à 12 heures

L'an deux mille quatorze et le trente juin à midi, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président Directeur Général, Monsieur Christian BONNOT, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Christian BONNOT**
- **ID PROJETS, représentée par Monsieur Eric HEMAR**
- **STEF TRANSPORT, représentée par Monsieur Jean-Charles FROMAGE**
- **Madame Mélanie MEGRAUD**
- **Monsieur Olivier ROYER**
- **Monsieur Alain RIBAT**

Les six Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian BONNOT – Président Directeur Général, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- **Nomination d'un administrateur par cooptation**

(...)

2) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Alain RIBAT de son mandat d'Administrateur – ce qui rend vacant un siège d'Administrateur – et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel Administrateur en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de l'Actionnaire EUROPE INTERMODAL HOLDING, la nomination de Monsieur Christophe DURAND aux fonctions d'Administrateur de la Société FROIDCOMBI.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Christophe DURAND – Administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Alain RIBAT-Administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sous réserve de la ratification de sa nomination, Monsieur Christophe DURAND exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Alain RIBAT, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. .

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Le Président confirme que M. Christophe DURAND a déclaré par avance accepter ces fonctions, et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

Certifié conforme
M. Christian BONNOT
Président Directeur Général

